

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 113-2012-09 modifiant le règlement de zonage numéro H1-26. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 14^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

Pour toute information :
450 265-3777 #222
jparadis@stpolycarpe.ca